

Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs Séance plénière du 19 mars 2014

Présents

Président

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône

Au titre des élus

Madame Stéphanie BIDAULT, Centre européen de prévention des risques d'inondations (CEPRI),
représentant Monsieur Éric DOLIGÉ, Sénateur du Loiret

Madame Florence DELAUNAY, Députée des Landes

Madame Florence MASSON, Association des Maires de France

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Martin ARNOULD, WWF

Madame Bénédicte CHALON-MIGNOT, Mutuelle d'Assurance des Artisans de France

Monsieur Laurent DUCAMIN, Bureau planification, Secrétaire général de la défense et de la
sécurité nationale

Monsieur Georges EMBLANC, WWF

Monsieur Jean-Pierre MASSUÉ, Académie européenne des sciences et des arts

Monsieur Frédéric ZUMBIEHL, Union nationale de la Propriété immobilière (UNPI)

Au titre des ministères

Monsieur Philippe CARADEC, Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à
l'attractivité régionale (DATAR)

Ministère des Affaires étrangères

Monsieur Jean-François BONNET, Responsable du pôle eaux, sols et pollutions, Sous-direction de
la gestion des ressources naturelles, Ministère des Affaires étrangères

Ministère des Affaires sociales et de la santé

Madame Danielle LARROUY, Unité protection et sécurité défense, Service du haut-fonctionnaire
de défense et de sécurité, Ministère des Affaires sociales et de la santé

Ministère de la Culture et de la communication

Monsieur Philippe VERGAIN, Mission de l'inventaire général du patrimoine culturel, Direction
générale des patrimoines, Ministère de la Culture et de la communication

Ministère de l'Economie et des Finances

Madame Anne-Céline CHEVALIER, Direction du budget, Ministère de l'Economie et des finances

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Madame Christelle MARLIN, Direction générale pour la recherche et l'innovation, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Ministère de l'Intérieur

Monsieur Marc DEMULSAND, Ministère de l'Intérieur

Madame Christine MENGUS, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Ministère de l'Intérieur

Monsieur Marc PORTEOUS, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crises, Ministère de l'Intérieur, représentant Monsieur Michel PAPAUD

Ministère du Développement durable

Madame Patricia BLANC, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du Développement durable, accompagnée de : _

Monsieur Frédéric AUCLAIR, [Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature](#), Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Ministère du Développement durable

Madame Bérandère BASIN, Bureau des risques naturels terrestres, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du Développement durable

Monsieur Colas DURRLEMAN, [Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature](#), Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Ministère du Développement durable

Monsieur Jacques FAYE, Bureau de l'information préventive, de la coordination et de la prospective, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du Développement durable

Monsieur Thierry HUBERT, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du Développement durable

Monsieur Marc JACQUET, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du Développement durable

Madame Hiromi KOBAYASHI, Bureau des risques naturels terrestres, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du Développement durable

Monsieur Jean-Philippe LALANDE, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du Développement durable

Monsieur Marc LEREAU, [Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature](#), Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Ministère du Développement durable

Madame Marie-Pierre MEGANCK, Cellule des affaires européennes et internationales, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du Développement durable

Monsieur Robert UNTERNER, Département de la planification et de la gestion de crise, [Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique](#), Ministère du Développement durable

Au titre des personnalités invitées

Monsieur Patrick BIDAN, Caisse centrale de Réassurance (CCR)

Madame Juliana CAPBLANCO, Relations institutionnelles et de la promotion interne, Département Catastrophes naturelles, Caisse centrale de Réassurance (CCR)

Monsieur Henri LEGRAND, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN)

Monsieur Laurent MONTADOR, Département Catastrophes naturelles Fonds publics, Caisse centrale de Réassurance (CCR)

Monsieur Roland NUSSBAUM, Directeur de la Mission Risques naturels (MRN), représentant
Monsieur Michel LUZI de la Fédération française des Sociétés d'assurance (FFSA)

Absents excusés

Au titre des élus

Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Sénateur-Maire de Nîmes

Monsieur Alain GEST, Député de la Somme

Monsieur Bernard SAUGEY, Sénateur de l'Isère

Ordre du jour

- I. Evolution du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) 5

I. Evolution du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Christian KERT, Président du COPRNM

Le mandat des membres du COPRNM a été prorogé jusqu'au 6 juin 2014 inclus par un arrêté du 14 février.

La dernière réunion du COPRNM s'est tenue le 20 décembre 2012 et le compte-rendu vous a été transmis. Je vous invite à adresser vos observations par mail ou courrier à la DGPR.

Patricia BLANC, Ministère du Développement durable

Si ce Conseil a été maintenu, l'ajout de 20 membres, soit 58 membres au total, n'a pas été approuvé par les services du Premier Ministre. Une nouvelle proposition d'un Conseil de 40 membres sera ainsi prochainement soumise.

L'actualité de ces derniers mois a été marquée par les inondations, avec l'élaboration de la SNGRi et l'adoption de la nouvelle compétence sur la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPi) dans le cadre de la loi sur les métropoles, qui seront, toutes deux, abordées dans le cadre de cette séance.

II. Travaux du COPRNM

1. Avis sur la Stratégie nationale de gestion des risques inondation (SNGRi)

Marc JACQUET, Ministère du Développement durable

La politique nationale de gestion des risques inondation s'inscrit dans le cadre de la directive inondation 2007/60 du 23 octobre 2007. 17 millions d'habitants et 9 millions d'emplois sont situés en zone inondable. Au-delà de l'Evaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), des Plans de gestion du risque inondation (PGRI) ont été élaborés au niveau des bassins et 122 territoires à risque d'inondation important (TRI) ont été identifiés au niveau local. La directive vise à réduire les dommages sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine et l'activité économique.

Les PGRI devront être arrêtés d'ici fin 2015. L'Etat français a choisi de les encadrer par une Stratégie nationale de gestion des risques inondation (SNGRi), qui explicite la politique nationale en la matière.

La SNGRi est arrêtée par l'Etat après une élaboration concertée avec les parties prenantes de niveau national. Cette élaboration a été conduite sous l'égide de la Commission mixte inondation (CMI), instance de gouvernance nationale, co-présidée par un représentant du COPRNM et du Comité national de l'eau (CNE).

La SNGRi vise une mobilisation coordonnée des maîtres d'ouvrage en renforçant les démarches de prévention actuelles et en incitant une gestion par bassin versant. Elle entend également développer les liens entre urbanisme et gestion des risques et encourage à se préparer à vivre avec les inondations.

Trois grands objectifs de long terme ont été fixés :

- augmenter la sécurité des populations ;
- stabiliser puis réduire les coûts des dommages, le coût moyen annuel des inondations étant compris entre 650 et 800 millions d'euros ;
- raccourcir fortement les délais de retour à la normale.

Ces objectifs sont encadrés par les principes directeurs suivants :

- solidarité pour équilibrer les efforts de gestion entre les acteurs ;
- subsidiarité pour agir à l'échelle la plus adaptée ;
- synergie pour développer des convergences entre les politiques publiques.

Quatre grandes orientations stratégiques en découlent :

- développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage ;
- aménager durablement les territoires ;
- mieux savoir pour mieux agir ;
- apprendre à vivre avec les inondations.

Des territoires spécifiques ont par ailleurs été identifiés : les territoires littoraux, les territoires de montagne et les territoires d'outre-mer.

La SNGRi fait apparaître le rôle complémentaire des différents partenaires de la gestion des risques et vise au développement d'une gouvernance partagée. Elle s'appuie sur la nouvelle compétence Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) et souligne le rôle de coordination des EPTB.

La priorité nationale ne se résume pas aux TRI, mais vise également la gestion des autres territoires. La moitié des communes françaises est en effet concernée par le risque inondation. Le principe de priorisation et d'amélioration continue invite toutefois à porter une attention particulière aux éléments suivants :

- les TRI ;
- la protection des vies humaines, notamment pour les phénomènes à cinétique rapide ;
- la planification rapide des moyens priorisant les opérations efficaces ;
- l'évaluation des résultats.

Le principe de solidarité est au cœur de la gestion des risques d'inondation. La SNGRi met en avant la gestion par bassin versant pour la préservation des champs d'expansion de crue, la création de retenues en amont, la solidarité amont/aval, les synergies avec la gestion de l'eau ou encore la préservation de la ressource. Elle explicite les enjeux liés au système CAT NAT, notamment l'effet de déresponsabilisation sur les événements fréquents, l'insuffisance de prévention pour compenser la solidarité et la nécessaire utilisation rationnelle du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM ou fonds Barnier). Elle recommande de maintenir cette solidarité assurantielle :

- en développant la prévention qui lui est adossée ;
- en réduisant les coûts pour les événements fréquents ;
- en mobilisant les entreprises et les particuliers sur les plans de continuité d'activité (PCA) et les plans familiaux de mise en sûreté (PFMS) ;
- en mettant en place des mesures incitatives pour ne pas reconstruire à l'identique.

La culture du risque est considérée comme un levier majeur que le défi « apprendre à vivre avec les inondations » met au premier plan à travers :

- la mobilisation de l'ensemble des citoyens, dont les maires avec la « mise en situation » de crise grâce au développement d'outils de préparation à la crise et de gestion des post-crisis, notamment les plans communaux de sauvegarde (PCS), les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) pour les écoles ou encore la réalisation d'exercices de crise...
- l'amélioration des outils de communication sur la vigilance et l'alerte, notamment pour les crues rapides ;
- la diffusion d'outils pédagogiques au plus grand nombre ;
- la mobilisation pour une plus forte implication des gestionnaires de réseaux.

La synergie entre les politiques publiques constitue une condition du résultat attendu. La prise en compte de l'impact des inondations dans les projets d'aménagement du territoire conduit à davantage d'efficacité et à une rationalisation des coûts. Elle vise ainsi à augmenter la compétitivité et l'attractivité des territoires exposés dans un objectif de développement durable. La réduction de la vulnérabilité des enjeux installés dans les zones exposées doit notamment s'inscrire dans les projets de renouvellement urbain. La gestion du risque inondation peut s'enrichir de l'approche milieux naturels et des fonctionnements écosystémiques. Sur les zones urbanisées, la coordination de l'ensemble des gestionnaires du risque et des acteurs du territoire est nécessaire pour prendre en compte les phénomènes d'interdépendance.

Plus de 170 contributions ont été recueillies lors de la consultation du public. Les parties prenantes souhaitent que la SNGRi :

- s'inscrive dans la politique actuelle et anticipe l'impact des nouveaux dispositifs ;
- fasse apparaître les éléments de continuité (protection des vies humaines, gestion par bassin versant, approche multiterritoires...) et les évolutions, notamment la réduction de la vulnérabilité des territoires, l'attention nouvelle portée aux TRI et la planification financière sur les priorités nationales ;
- interroge les dispositifs actuels, notamment CAT NAT ;
- renforce l'expertise publique et privée ;
- affiche la doctrine de l'Etat en matière de constructibilité en zone inondable.

Pour être mise en œuvre, la SNGRi doit permettre :

- d'asseoir des gouvernances partagées et des maîtres d'ouvrage *ad hoc* en lien avec l'aménagement du territoire ;
- d'évaluer la politique actuelle pour mesurer les résultats ;
- d'établir un cadre financier sur la base des priorités ;
- d'arrêter des indicateurs de suivi quantifiables ;
- de prendre en compte au mieux les enjeux agricoles ;
- de valoriser l'intérêt des services écosystémiques dans la gestion des inondations ;
- de développer des synergies avec les différentes politiques publiques.

Après avis favorable de la CMI, un avis du CNE, du CNML et du COPRNM est requis. Un arrêté interministériel est prévu au printemps 2014. La mise en œuvre de la SNGRi sera déclinée fin 2014 dans un plan d'actions national.

Patricia BLANC, Ministère du Développement durable

Je tiens à vous présenter Bérangère Basin, fonctionnaire communautaire qui vient d'être désignée Chef du Bureau des Risques météorologiques.

Henri LEGRAND, AFPCN

Je me félicite de l'élaboration de ce texte et souhaite insister sur l'importance de l'implication des populations locales. Pouvez-vous par ailleurs apporter quelques détails sur le dispositif de suivi qui sera mis en œuvre et les méthodes de priorisation ?

Jean-Pierre MASSUÉ, Académie européenne des sciences et des arts

La préservation du patrimoine culturel n'est pas évoquée. Ce patrimoine constitue pourtant un atout extrêmement important pour les territoires.

Roland NUSSBAUM, MRN, représentant la FFSA

Le groupe de travail qui sera mis en place permettra, nous l'espérons, de répondre à nos questions sur l'évaluation du point initial, le dispositif de suivi et la priorisation. Certaines formulations, notamment sur le système CAT NAT, pourraient être revues. La SNGRi doit participer à l'optimisation de ce système, plutôt qu'en dénoncer les défauts, afin d'améliorer la culture du risque et réduire la vulnérabilité.

Florence MASSON, AMF

Certains indicateurs de suivi nous interpellent. Sont-ils définitivement fixés ?

Martin ARNOULD, WWF

L'objectif est de réapprendre à vivre avec les crues, qui sont indispensables à la vie des fleuves. L'exemple néerlandais visant à redonner de l'espace aux fleuves est, à cet égard, extrêmement intéressant. Cette évolution culturelle nécessitera évidemment du temps et l'implication des populations locales et des élus locaux sera essentielle.

Marc DEMULSAND, Ministère de l'Intérieur

Le Ministère de l'Intérieur se félicite d'avoir été associé à la large consultation et à la définition des indicateurs et participera en coordination avec les autres acteurs à l'atteinte des objectifs fixés, notamment s'agissant des Plans communaux de sauvegarde.

Patricia BLANC, Ministère du Développement durable

La stratégie sera déclinée dans le cadre d'un plan d'actions. Nous nous tenons évidemment à la disposition du COPRNM pour effectuer des points réguliers d'avancement sur la mise en œuvre de cette stratégie.

S'agissant des indicateurs, une première liste, discutée en CMI, a été diffusée. Cette liste peut évidemment encore être améliorée. Les indicateurs seront déterminés de manière plus fine dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions.

Quant aux méthodes de priorisation, la stratégie exprime une priorité pour la protection des personnes. Cette priorité n'occulte toutefois pas la prise en compte des dommages matériels et la spécificité du patrimoine culturel. Le patrimoine est cité à deux reprises dans la stratégie. Cet enjeu peut toutefois, si le COPRNM le souhaite, être davantage mis en avant.

Mon propos n'est pas de remettre en cause le système CAT NAT, qui couvre 98 % de la population, mais de souligner que le dispositif de prévention reste perfectible. L'objectif de réduction des dommages nécessite notamment un travail sur les crues fréquentes. A cet égard, l'information doit être améliorée. Si des dispositifs d'analyse multicritères et coûts/bénéfices ont d'ores et déjà été mis en place dans le cadre de la CMI, le travail doit encore se poursuivre, notamment sur la priorisation des projets. Cette problématique sera abordée dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions.

Le COPRNM émet un avis favorable sur le projet de SNGRi.

1. Bilan d'activités de la Commission mixte inondation (CMI)

Jean-Philippe LALANDE, Ministère du Développement durable

Le bilan des deux ans d'activité de la CMI met à jour les liens entre l'élaboration de la stratégie nationale et son application anticipée dans la labellisation des projets locaux.

La CMI, qui s'est réunie à six reprises en 2013, participe à la cohérence de la politique nationale *via* la labellisation des Programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) et la mise en œuvre du Plan Submersions Rapides, qui répond à l'objectif d'augmenter la sécurité des populations exposées.

Les objectifs nationaux sont en effet pris en compte dans la labellisation des projets locaux :

- réduction de la vulnérabilité des territoires ;
- priorisation des projets sur des critères socio-économiques ;
- pérennisation de la gestion des systèmes de protection ;
- incitation des maîtres d'ouvrage volontaires pour gérer les risques inondation sur leur territoire.

Une part significative des territoires exposés au risque inondation est engagée dans la démarche PAPI/PSR. Les PAPI d'intention couvrent environ 5 % des enjeux en termes de débordement de cours d'eau. S'agissant des submersions marines, environ 40 % des enjeux sont couverts. Les PAPI complets couvrent quant à eux entre 10 % et 15 % des enjeux.

Plus de 80 projets ont été labellisés par la CMI et par les instances locales depuis juillet 2011, pour un montant total de 968,9 millions d'euros.

Les PAPI et PSR labellisés se répartissent sur l'ensemble du territoire, les bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse arrivant en tête.

80 % des PAPI et 70 % des PSR sont situés, au moins en partie, dans l'un des 122 TRI identifiés. 87 TRI restent toutefois pour l'instant sans PAPI.

Trois projets ont été ajournés et trois ont été requalifiés. 70 % des projets font l'objet de réserves.

Le financement est ambitieux et repose notamment sur les collectivités et le fonds Barnier. Le poids financier des actions structurelles est important, les axes VI et VII (ralentissement des écoulements et gestion des ouvrages de protection) représentant 88 % du montant de projet total. L'animation représente quant à elle une part de 2 % du montant total.

Le suivi des crédits consommés doit encore s'améliorer, en menant un travail avec les collectivités pour améliorer le suivi des opérations. La dynamique de bassin doit, enfin, être développée.

1. Bilan des travaux de l'Observatoire national des risques naturels (ONRN)

Thierry HUBERT, Ministère du développement durable

L'Observatoire national des risques naturels (ONRN) a été créé en mai 2012. Cette présentation vise à examiner ses points positifs et négatifs et proposer des axes d'amélioration.

a. Le fonctionnement des instances

La concertation préalablement à la création de l'ONRN a été réelle. L'organisation en groupes de travail et la constitution d'un comité des utilisateurs ont par ailleurs été fructueuses. Néanmoins, les moyens sont restés limités et la lisibilité des missions et du mandat du conseil de gestion doit être améliorée. Le rôle du comité des utilisateurs doit parallèlement être affirmé, et les partenariats élargis et la collaboration avec les observatoires locaux renforcés.

b. L'évaluation des productions

26 indicateurs ont été créés. Un portail a été mis en place. Des actions de communication ont été développées et des rencontres ont été organisées. La lisibilité de la finalité et du contenu des sites nationaux et des productions doit toutefois encore être améliorée et les besoins des utilisateurs doivent davantage être pris en compte. Les croisements de données doivent également être développés et le portail enrichi.

c. Les perspectives d'évolution

Il est proposé de pérenniser l'ONRN selon les axes suivants :

- simplifier le fonctionnement ;
- ouvrir le partenariat ;
- identifier et diversifier les moyens (moyens apportés par les membres, externalisation/missions de service public, principe de subsidiarité, projets de recherche universitaires...) ;
- construire une communauté de producteurs thématiques territoriaux et favoriser l'émergence d'observatoires locaux ;
- faire évoluer les groupes de travail vers la gestion de projets ;
- affirmer le rôle du comité des utilisateurs.

S'agissant des productions, les actions suivantes sont préconisées :

- mettre à jour les indicateurs existants, favoriser la production d'indicateurs pertinents pour les utilisateurs et développer des méthodes pour la réalisation de nouveaux indicateurs croisés ;
- systématiser la contribution de l'ONRN dans le cadre des rapports REX, des dossiers PAPI ou d'observation territoriale croisant des données d'exposition, de procédures et de dommages ;
- développer des partenariats de projet (affiliés) sur des études thématiques et territoriales (petits événements, projets exemplaires, recherche, mesure de vulnérabilité des territoires) ;
- maintenir et enrichir le portail de l'ONRN.

En matière de communication, l'ONRN doit être mieux promue *via* les actions suivantes :

- valoriser les résultats des ateliers, études et productions ;
- s'appuyer sur des relais territoriaux ;
- poursuivre les actions de communication (ANRN, CU...).

a. Le programme d'actions

Le programme d'actions s'articule autour de six axes :

- exploitation de la connaissance assurantielle de la sinistralité ;
- qualification des cartes d'aléas et/ou des risques ;
- appréciation de la vulnérabilité territoriale en lien avec la SNGRi ;
- promotion des observatoires régionaux et locaux et application du principe de subsidiarité ;
- maintenance du portail et mise à jour et enrichissement du contenu ;
- actions et rendez-vous de communication.

Henri LEGRAND, AFPCN

L'AFPCN anime le Comité des utilisateurs. Deux réunions de ce comité sont prévues en 2014, ainsi qu'un forum plus élargi en 2015. Les travaux doivent, à notre sens, se poursuivre en ouvrant la gouvernance et en travaillant sur des problématiques concrètes. Des détails peuvent-ils être apportés sur la problématique de l'annuaire ?

Thierry HUBERT, Ministère du développement durable

La gestion-même de l'annuaire et de son ouverture pose question, notamment l'accueil d'acteurs à vocation commerciale.

Laurent MONTADOR, CCR

Certains acteurs privés, qui contribuent à la prévention et à la gestion de crise, doivent, à notre sens, être intégrés.

Le COPRNM émet un avis favorable sur les premiers éléments de bilan et perspectives de l'ONRM.

1. International :

a. Préparation de la Conférence de Sendai (Japon) sur le Post cadre d'actions de Hyogo (HFA)

Marie-Pierre MEGANCK, Ministère du Développement durable

Une stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophes a été définie au niveau des Nations Unies. Le cadre d'actions de Hyogo arrivant à expiration, un nouveau cadre d'actions devrait être adopté à Sendai lors d'une Conférence prévue du 14 au 18 mars 2015. Les positions de la plateforme française, fruit d'un atelier sur la mondialisation des risques majeurs qui s'est tenu aux Assises Nationales des Risques Naturels 2013, sont en train d'être finalisées. La Commission européenne prépare parallèlement une recommandation qui devrait être proposée au début du mois d'avril et qui pourrait être adoptée à la fin du mois de juin. La stratégie des Nations Unies est évoquée dans le cadre de plateformes continentales, la plateforme européenne préparant un Forum ministériel à Genève au mois de juillet.

Marie-Pierre MEGANCK, Ministère du Développement durable

Le Forum européen se réunit en Assemblée plénière chaque année. La présidence tournante étant assurée par l'Espagne, le Forum européen se tiendra du 6 au 8 octobre 2014 à Madrid. C'est à la France qu'il reviendra d'assurer la présidence de ce forum en 2015.

Henri LEGRAND, AFPCN

Une réflexion devra être menée sur le rôle du COPRNM dans le cadre de ces échéances, auxquelles s'ajoute la COP 21. Une réunion du Comité international pourrait se tenir avant l'été.

Georges EMBLANC, WWF

J'ajoute que 2015 sera l'année du grand exercice de sécurité qui sera organisé par la zone de défense de Paris les 28 et 29 novembre.

II. Actualités

1. Présentation de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPi)

Jean-Marc KAHAN, Ministère du Développement durable

La loi du 27 janvier 2014 compte quatre articles dédiés à la GEMAPi.

Le premier article définit la compétence et son affectation au bloc communal. Il prévoit la constitution d'une taxe facultative à mettre en œuvre par les collectivités.

L'article 57 est consacré à l'organisation des structures au sein desquelles les collectivités pourront se réunir pour mettre en œuvre les différentes dispositions de cette compétence.

L'article 58 vise à faciliter l'avis des gestionnaires de digues, l'objectif étant d'éviter la réalisation de travaux dangereux pour l'intégrité des ouvrages ainsi que la reconstruction d'ouvrages existants. Est également prévu un dispositif permettant la mise en servitude d'ouvrages ou de terrains privés nécessaires à la réalisation des systèmes de protection.

La troisième partie prévoit différentes mesures transitoires. La compétence deviendra obligatoire au plus tard le 1^{er} janvier 2016. Jusqu'au 1^{er} janvier 2018, les collectivités qui ne seront pas compétentes dans le cadre de GEMAPi pourront poursuivre leurs activités. L'Etat pourra dans un délai de 10 ans à compter de la promulgation de la loi continuer à exercer ses activités pour le compte de ces collectivités.

Des dispositions permettent d'aider les collectivités territoriales à mettre en œuvre cette compétence. Sur ce point, la taxe pourrait s'élever à 600 millions d'euros en année pleine. Le dispositif d'aide prendra la forme de missions d'appui technique au niveau de chacun des bassins concernés par le territoire national.

2. GT Patrimoines et Risques : état d'avancement

Philippe VERGAIN, Ministère de la Culture

Ce groupe de travail, constitué le 20 décembre 2012 et présidé par Jean Musitelli, vise notamment à s'assurer de la cohérence entre les plans de sauvegarde développés dans les établissements culturels et la politique nationale et locale. A l'international, l'expérience du bouclier bleu France a été étendue à l'ensemble des risques, notamment les risques naturels. Une réflexion avait par ailleurs été menée en collaboration avec le CT Méditerranée sur le lien entre les PGRI et les plans de sauvegarde et de mise en valeur dans le cadre des villes à secteur sauvegardé. L'Institut national du patrimoine a parallèlement régulièrement formé ses personnels à la prévention des risques. Plus largement, le Ministère de la Culture doit faire remonter les bonnes pratiques et améliorer la coordination entre les différents acteurs. La connaissance en amont des territoires est essentielle pour la culture du risque.

Le travail a pris la forme d'une dizaine d'auditions sur des problématiques extrêmement variées (présentation de l'expérience du Val de Loire, Paris sous Seine, planification et outils, formations, notamment en écoles d'architecture et dans le cadre des laboratoires d'excellence de LaScArBx et de COTE à Bordeaux).

S'agissant de l'inventaire général du patrimoine culturel, l'objectif a été concentré sur le risque inondation et submersion marine. L'outre-mer reste encore à aborder.

Dix propositions ont ainsi été émises autour des thématiques suivantes :

- les outils de planification afin d'améliorer la prévention et développer la culture du risque ;
- les formations et les outils pédagogiques à destination des élèves et des professionnels ;
- l'information et la communication sur l'importance de la préservation du patrimoine culturel ;
- la création d'un corps de volontaires mobilisable pour la préservation du patrimoine et la gestion de crise en prenant exemple sur le modèle italien ;
- la mémoire et l'histoire ;
- le développement de l'outil cartographique, avec notamment l'amélioration des légendes des cartes ;
- les problématiques de financement ;
- la recherche, notamment dans un cadre européen ;
- l'outre-mer ;
- l'inscription dans une démarche internationale.

Christian KERT, Président du COPRNM

Quand la présentation devant la Commission de la culture de l'Assemblée nationale est-elle prévue ?

Philippe VERGAIN, Ministère de la Culture

Cette présentation pourrait se dérouler au mois de juin.

Jean-Pierre MASSUÉ, COPRNM

Une chaire de l'UNESCO sur les sciences des matériaux, dont l'une des composantes porte sur les sciences des matériaux au service du patrimoine culturel, vient d'être créée auprès de l'Université

de Strasbourg. Une rencontre sur la thématique de la formation des acteurs de la protection civile est par ailleurs prochainement prévue dans le cadre des réunions du Centre universitaire européen pour les biens culturels de Ravello.

Georges EMBLANC, WWF

Des approches globales doivent être déployées. Nous avons par exemple mené un travail d'ensemble sur la ville de Nevers auprès d'élèves en alliant aspects patrimoniaux et naturels.

Philippe VERGAIN, Ministère de la Culture

La prévention des risques doit effectivement être intégrée à l'éducation artistique et culturelle, qui constitue un axe fort du Ministère.

1. GT Sismicité : suites données au Cadre d'actions pour la prévention du risque sismique (Capris)

Hiromi KOBAYASHI, Ministère du Développement durable

Le Cadre d'actions pour la prévention du risque sismique (Capris) a pour objet d'orienter et coordonner les politiques de prévention du risque sismique sur le territoire national (hors Antilles) pour la période 2013-2018, en dégagant les priorités stratégiques. Il se fonde sur les réflexions du groupe de travail GT2 du COPRNM et définit un nombre restreint d'actions à adapter territorialement en se concentrant sur l'action sur le bâtiment.

Quatre priorités d'action ont été définies :

- sensibilisation et formation pour l'application de la réglementation parasismique et la préparation à la gestion de crise ;
- réduction de la vulnérabilité des constructions grâce à l'application de la réglementation, au développement du diagnostic et au renforcement des constructions existantes ;
- aménagement du territoire communal en s'appuyant sur les Plans de prévention des risques sismiques (PPRS) ;
- amélioration de la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque sismique.

Le Cadre d'actions a vocation à être décliné aux niveaux national, intermédiaire et local. Au niveau national, le suivi est assuré par un groupe de travail issu du COPRNM, à la composition élargie. Au niveau intermédiaire, une coordination entre les services de l'Etat et les collectivités doit être assurée afin de prévoir des actions adaptées. Au niveau local, les modalités de gouvernance seront définies par les collectivités.

Le Capris a été publié fin 2013. Un projet d'instructions du Gouvernement relatif à sa mise en œuvre est en cours d'élaboration.

1. Retour sur les Assises Nationales des Risques Naturels 2013 (ANRN)

Thierry HUBERT, Ministère du développement durable

Les Assises Nationales des Risques Naturels 2013 se sont tenues à Bordeaux les 2 et 3 décembre 2013. Elles ont regroupé un nombre important de participants (760), même si davantage de collectivités et d'assureurs étaient sans doute attendus. Ces participants venaient majoritairement d'Aquitaine et de la région parisienne.

Les 296 répondants interrogés dans le cadre de l'enquête de satisfaction se sont déclarés à 91 % satisfaits ou très satisfaits. Quelques remarques ont porté sur l'alternance de lieux, la problématique d'accessibilité compte tenu des travaux du tramway ou encore le niveau sonore en atelier.

Les ateliers ont recueilli 79 % de satisfaction. Le travail collaboratif a globalement été apprécié. Les remarques ont porté sur le niveau sonore, le manque de temps pour les échanges, la qualité de la restitution ainsi que la représentativité des participants. Les stands des partenaires ont également été appréciés (83 % de satisfaction).

Les Actes devraient très prochainement être diffusés sur le site du Ministère.

Les prochaines Assises pourraient se tenir en mars 2016. Des suggestions de groupes de travail devront être soumises à partir de la fin de l'année 2014, un COPIL devant être organisé en 2015.

Martin ARNOULD, WWF

Quels étaient les partenaires ? Comment expliquer l'absence de journalistes ?

Thierry HUBERT, Ministère du développement durable

Un dossier de presse avait été préparé et des journalistes de la presse locale et de la presse technique étaient présents. Les journalistes, qui ne pouvaient assister qu'aux séances plénières, ne constituaient toutefois pas la cible prioritaire de cet événement. Une réflexion pourra néanmoins être engagée sur ce point en vue des prochaines Assises.

Les partenaires étaient les acteurs de l'assurance (CCR, FFSA avec un stand dédié à l'ONRN), le Conseil général de la Gironde, la Caisse des Dépôts et Consignations, des établissements publics tels que le BRGM, l'IGN ou l'IRSTEA ainsi que deux entreprises privées. Un *side event*, organisé par la CCR, a par ailleurs obtenu un grand succès.

Henri LEGRAND, AFPCN

Ces Assises ont été, à mon sens, une réussite. L'organisation des ateliers a été satisfaisante, même si leur restitution a pu générer certaines frustrations du fait de l'absence de débats. Une large réflexion sur les différentes formules d'assises envisageables pourrait être engagée.

Christian KERT, Président du COPRNM

Des Assises régionales pourraient être organisées en 2015 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Merci à tous.

La séance est close à 12 heures 40.